



Un budget 2009, maîtrisé



Daniel BEAUPERE

1^{er} Adjoint au Maire en charge des Finances
3^e Vice-président Amiens Métropole

2009, dans un contexte où la consommation des ménages est mise à mal par la crise économique qui nous touche :

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

En 2009, le budget de la commune se veut fidèle aux engagements de l'équipe municipale en place et respecte les priorités que sont : le cadre de vie, la solidarité et le service à la population.

En 2009, le budget se caractérise par :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition pour ne pas ajouter une charge supplémentaire sur le budget des ménages
- Une volonté d'appliquer une méthode de rigueur impliquant un contrôle étroit des dépenses de fonctionnement et un budget d'investissement à la fois dynamique, en phase avec nos projets de développement, et soucieux de maintenir un faible taux d'endettement de notre commune.

	Budget 2008	Excédent	BUDGET 2009
Fonctionnement	3 148 588 €	333 866 €	2 991 131 €
Investissement	1 309 560 €	92 731 €	1 529 564 €
Total BUDGET 2009 : 4 520 695 €			

"Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses."

> Taxe d'habitation : **13.04 %**
 > Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.15 %**
 > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **57.50 %**
 SOIT UNE **RECONDUCTION** DES TAUX 2008

La section de fonctionnement

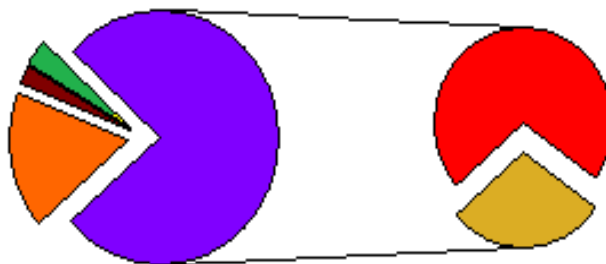
Elle regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières (rémunération du personnel, travaux d'entretien, ...) et

les charges financières liées aux intérêts de la dette communale.

La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel du produit de la fiscalité locale (impôts et taxes), des dotations reçues de l'État essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF), de subventions reçues d'autres collectivités locales (intercommunalité) et de dons et legs divers.

Les principales ressources de la commune :

- ◆ Impôts et Taxes [Impôts locaux : **1 655 755 €** + Taxes et Compensation Amiens Métropole : **644 595 €**] : **2 300 350 €**
- ◆ Dotations et participations de l'État [DGF, dont le montant a baissé par rapport à 2008 en raison de la baisse de notre population] et des autres collectivités locales : **538 531 €**
- ◆ Les Produits des services communaux : **77 550 €**
- ◆ Divers : **109 700 €**



Ce budget s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, les économies, ou l'excédent en Fonctionnement 2008 est reversé dans le chapitre Investissement 2009 afin d'augmenter notre capacité d'investissement pour la réalisation des projets pour notre ville.